

AVOCAT

Descriptif du métier et missions principales

L'avocat est traditionnellement le personnage en robe noire qui plaide aux assises pour représenter et défendre son client (particuliers, entreprises ou collectivités). C'est aussi « l'homme » qui, dans son cabinet, rassure et conseille. C'est le confident de toutes les difficultés, comme le partenaire efficace des entreprises. Mais le métier d'avocat se décline aussi en fonction du degré de juridiction au sein duquel il s'exerce : les jugements rendus en première instance (les tribunaux ou conseils auxquels s'adressent les victimes dans un premier temps) peuvent être contestés. Certaines décisions rendues en premier ou en second degré peuvent également comporter des erreurs de droit, auquel cas elles sont portées devant la Cour de Cassation ou le Conseil d'Etat (selon la nature du litige) et font intervenir des avocats très spécialisés. L'avocat généraliste peut traiter des affaires civiles (divorces, successions, litiges, etc.) ou pénales (crimes, délits, vols), l'avocat spécialisé exerce dans un domaine précis, comme le droit social ou le droit des affaires. Il maîtrise tous les textes de lois et respecte les procédures. Ses honoraires sont libres, fixés en accord avec le client.

La rémunération varie beaucoup selon l'activité, la renommée, la localisation du cabinet et la spécialisation. La profession compte près de 60 000 avocats. 41 % sont rattachés au barreau de Paris et 29 % exercent en tant que collaborateurs. Le taux de féminisation est de 53 %.

Conditions d'accès au métier

Diplôme requis

La profession est ouverte aux titulaires d'un master 1 en droit ou en voie de l'être ainsi qu'aux titulaires d'un diplôme reconnu comme équivalent (cependant beaucoup de candidats ont un 3ème cycle ou Master 2). Le candidat doit réussir l'examen d'entrée au Centre régional de formation à la profession d'avocat (CRFPA), qui se prépare dans les Institut d'Etudes Judiciaires (IEJ) rattachés aux universités de droit. Avec 30 à 35 % d'admis, l'accès est très sélectif. Depuis la rentrée 2017, pour assurer l'égalité des candidats, le concours d'entrée en école d'avocats (EDA) a été reformé. Il devient national. Pour en savoir plus, consulter l'arrêté du 17 octobre 2016 et par le décret n°2016-1389 : <https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000033253529/>

Le parcours d'études avec l'Université Paris-Panthéon Assas

- **Licence** et **master 1** en droit (validé ou en cours de validation)

Comme tous les Instituts d'Etudes Judiciaires de France (IEJ), l'IEJ Pierre Raynaud de l'université Paris II Panthéon-Assas organise l'examen d'accès au Centre régional de formation Professionnelle d'avocats (CRFPA) et propose également une préparation à cet examen.

La préparation au CRFPA de L'I.E.J. de l'Université Paris-Panthéon-Assas accueille les étudiants de toutes les universités. Les candidats admis à l'examen d'accès au CRFPA organisé par l'Université Panthéon-Assas ont vocation à s'inscrire à l'Ecole de Formation du barreau de Paris (EFB), 1, rue Berryer - 92130 Issy-les-Moulineaux. **Pour la session 2020**, 51,8% des étudiants de l'IEJ Paris 2 ayant participé aux épreuves écrites ont été admis.

Pour plus d'informations, consulter le site internet de l'Université Paris-Panthéon-Assas : <https://www.u-paris2.fr/fr/formations/offre-de-formation/preparation-lexamen-dacces-au-centre-regional-de-formation> .

Depuis que l'examen est national, les sujets et les directives de correction des épreuves écrites sont les mêmes pour tous, les épreuves ont lieu à dates fixes et le programme de l'examen a été modifié (voir ci-après pour les matières). Les IEJ continuent à organiser l'examen et restent en charge de l'organisation matérielle des épreuves.

Les épreuves d'admissibilité

- **Note de synthèse**

La note est rédigée à partir de documents relatifs aux aspects juridiques des problèmes sociaux, politiques, économiques ou culturels du monde actuel. (Durée : 5h00, coef.3)

- **Droit des obligations**

Depuis la réforme, le droit des obligations est devenu une épreuve autonome de 3h00 distincte de l'épreuve de procédure, ce qui s'accompagne d'un doublement de son coefficient ; le type d'exercice (une dissertation, un commentaire d'arrêt ou de texte ou un cas pratique ou une consultation) n'est pas déterminé par l'arrêté et sera donc déterminé librement par la commission nationale. (Durée : 3h00, coef.2)

- **Epreuve de spécialité**

Il s'agit d'une « épreuve destinée à vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger ou une plusieurs consultations, d'une durée de 3h00, au choix du

candidat, exprimé lors du dépôt de son dossier d'inscription, dans l'une des matières suivantes : droit civil ; droit des affaires ; droit social ; droit pénal ; droit administratif et droit international et européen » (durée : 3h00, coef.2).

- **Procédure**

Cette épreuve permet de vérifier l'aptitude à résoudre un ou plusieurs cas pratiques ou à rédiger une ou plusieurs consultations, d'une durée de deux heures, au choix du candidat » (article 5-4° de l'arrêté du 17 octobre 2016) consiste, pour la session de l'examen de septembre 2019, en une ou plusieurs consultations.

Les épreuves orales d'admission

- **Exposé-discussion** (« grand oral » sur les libertés et des droits fondamentaux) : 1h de préparation, 45 mn d'entretien, coef.4)
- **Interrogation en langue anglaise** (durée inconnue, coef.1)

Après la réussite à l'examen d'entrée en école d'avocats, la formation au Capa (certificat d'aptitude à la profession d'avocat) dure 18 mois. A l'issue de cette formation, les étudiants sont soumis à un examen de sortie pour obtenir le Capa.

Dès l'obtention de cet examen, le candidat prête serment et peut solliciter son inscription au tableau du barreau de son choix.

Pour Paris, la formation au Capa se déroule à l'EDA de Paris : l'EFB (<https://www.efb.fr/www-efb-fr>).

Qualités et compétences requises

L'avocat doit avoir un sens extrême de la rigueur.

Il doit maîtriser les textes de loi, les règlements et la jurisprudence. Il doit donc se tenir régulièrement au courant de l'actualité juridique. Il doit avoir également des capacités d'organisation, être capable de travailler en équipe et avoir des horaires adaptables. Il doit aussi faire preuve de discrétion car il doit garder le secret professionnel.

Il doit être enfin charismatique, avoir le sens de l'éloquence et des mots.

Emploi

Salaire du débutant : entre 1 800 et 2 700 euros brut

Mission Orientation-Emploi

CIO

92, rue d'Assas, 75 006 Paris Tél. 01 44 41 58 75

Lundi au Jeudi 9h30 à 17h et Vendredi matin de 9h30 à 12h/cio@u-paris2.fr

La concurrence est rude et le marché de l'emploi compétitif même si la société tend à se judiciairiser. Pour trouver sa place, mieux vaut soigner son profil et se spécialiser. Trois options s'offrent aux jeunes diplômés :

- Se faire recruter comme salarié
- Devenir collaborateur, associé ou non associé, d'un cabinet (l'associé a la possibilité de développer sa propre clientèle)
- Ouvrir d'emblée son propre cabinet et donc exercer en libéral

Pour aller plus loin

1) Ressources disponibles en salle de documentation du CIO

Logiciel Parcouréo (fiches métiers disponibles)

ONISEP Parcours. *Les métiers du droit*. 2016

ONISEP Parcours. *Les métiers de la justice*. 2015

L'ETUDIANT. *Le grand livre des métiers*. 2018

Classeur CIDJ n°2.51

Dossier salle de documentation n°501

2) Liens utiles

Métiers et secteurs

- **Village de la justice**

Le site de la communauté des métiers du droit

<https://www.village-justice.com/articles/>

- **Barreau de Paris**

Une rubrique complète sur la profession d'avocat à Paris : Comment devenir avocat ? Comment s'inscrire au barreau ? Quel est le système de rémunération ?

<http://www.avocatparis.org/>

- **Conseil national des barreaux**

Un annuaire des institutions, l'actualité de la profession, un dossier sur l'accès à la profession d'avocat sont parmi les nombreux contenus du site de l'institution représentative de la profession d'avocats en France.

<https://www.cnb.avocat.fr/fr>

Sources utilisées pour réaliser cette fiche

- <https://www.oriane.info/>
- <http://www.cidj.com/>
- <http://www.onisep.fr/Decouvrir-les-metiers>
- Classeurs du CIDJ
- ONISEP. *Le dico des métiers*. 2013